

| Facteurs Clefs de Succès |

Action cadre

AC6.A1 – Structurer une cellule d'ingénierie financière au service des transitions

Contexte et enjeux

Atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES fixés par la stratégie métropolitaine implique l'exécution de nombreuses mesures à un rythme soutenu et une mise en marche coordonnée des acteurs du territoire avec des financements en conséquence. Chaque direction de la métropole agit à son échelle pour trouver et proposer des financements pour ses propres politiques. Chacune d'entre elles contribue à sa mesure à la transformation des territoires et possède une partie de l'expertise nécessaire à la mise en place de cette action. L'enjeu est de se doter d'une expertise de recherche en financements afin de simplifier les démarches et de se donner les moyens de développer et de soutenir ces actions.

Animation Métropole Grand Nancy

Pilotage	Services associés
Direction du Climat et de la Transition Énergétique	DFCG, Mission Europe

Description et finalités de l'action cadre

Cette action vise à structurer une cellule d'ingénierie financière au sein de la Métropole du Grand Nancy. Cette cellule, résolument transversale pourra intervenir en appui de l'ensemble des politiques publiques, et devra contribuer à la mise en place de la stratégie de financement de la transition écologique et énergétique de court et long-terme et déterminer les modes de financements optimaux des différentes actions. Elle visera à identifier, évaluer et mobiliser les différents mécanismes de financement des actions déployées. Elle apportera un soutien aux différents services métropolitains dans la conduite des processus de financement des projets. Elle visera également à accélérer le passage à l'acte des acteurs locaux. Pour cela la Métropole entend renforcer son ingénierie financière, avec les objectifs suivants :

- ▶ Mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des projets de transition écologique et énergétique métropolitains
- ▶ Assurer la cohérence des solutions de financement disponibles à l'échelle métropolitaine dans une vision transversale, afin de limiter le risque d'une perte de visibilité et complexité accrue par la démultiplication des dispositifs
- ▶ Concevoir des mécanismes de financement innovants pour répondre aux besoins des différents acteurs et secteurs.

Cette cellule d'ingénierie financière doit jouer un rôle proactif dans la recherche de financements et se positionnera en tant que généraliste de l'ingénierie financière de la transition énergétique, afin d'identifier l'ensemble des financements mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET (Europe, État, collectivités, privés, etc.). Elle devra également repérer les différents appels à projets, auxquels la Métropole pourra souscrire dans le cadre de son action. Pour cela, un travail de structuration d'un dispositif de veille sera à déployer. Au service de l'ensemble des directions métropolitaines, la cellule sera mobilisable à chaque étape des projets. Cette cellule pourra également être mutualisée avec l'ensemble des communes de la Métropole. Ainsi, ce guichet pourra permettre aux partenaires administratifs et financiers des communes d'avoir un interlocuteur compétent sur les mécanismes de financements de la transition énergétique. Ce travail de mutualisation pourra par ailleurs favoriser le développement de projets partagés.

Cette ingénierie financière doit être dynamisée par l'expertise d'une prestation dédiée. Dans un premier temps la fonction pourra être assurée par l'animateur PCAET avec l'assistance de la DFCG et mission Europe, avant une montée en puissance graduelle conditionnée à l'accélération des politiques « climat air énergie ».

Pilote	DCTE	Partenaires	Directions Métropolitaines, DFCG, mission Europe
--------	------	-------------	--

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement	Budget d'investissement
▶ A définir	▶ A définir

Objectifs et indicateurs

Objectifs et impacts	Indicateurs de suivi
▶ Augmenter la part des projets financés	▶ Nombre de projets financés ▶ Nombre de dispositifs mobilisés

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028
CDC et recherche d'un prestataire					

Contexte et enjeux

Pour atteindre ses objectifs la métropole est, de fait, dans l'obligation de générer une dynamique territoriale à l'échelle du bassin de vie pour entraîner l'ensemble des acteurs dans la réduction des émissions de GES. En effet, outre les investissements financiers nécessaires et le développement d'une ingénierie technique, la métropole doit décupler son rôle d'animatrice de la transition avec les acteurs du territoire, mais également plus largement avec les parties prenantes du bassin de vie afin d'optimiser sa politique de transition.

La conscience de l'extrême difficulté de cette tâche et de ses coûts associés plaide pour une coopération renforcée dans la recherche de solutions, de mutualisations, de financements et d'en concrétiser toutes les opportunités. Comme de nombreux sujets ne peuvent se traiter à l'échelle cadastrale de l'espace métropolitain (transports, énergie, agriculture...) une synergie des politiques publiques à l'échelle Sud54 ou au-delà doit être organisée par une coopération étroite de toutes les collectivités concernées.

Afin d'animer la transition écologique et énergétique à l'échelle de son territoire, la Métropole du Grand Nancy anime un Club Climat depuis 2011. Instance de partage d'expérience et de co-construction avec les communes du territoire, elle fait l'objet d'une nouvelle impulsion dans le cadre de l'élaboration du PCAET. La Métropole est par ailleurs engagée dans les travaux de la Multipôle, celle-ci permet de partager les problématiques à échelle du SCoT sur plusieurs thématiques structurantes concourant à la politique de transition écologique.

Animation Métropole Grand Nancy

Pilotage	Services associés
Direction du Climat et de la Transition Énergétique	Service Démocratie Participative

Description et finalités de l'action cadre

L'animation territoriale de la politique de transition climat air énergie doit permettre de renforcer la compréhension des enjeux et des décisions qui en découlent, par les parties prenantes. Il s'agira donc de sensibiliser, former et informer rapidement et massivement. Cette animation doit, d'autre part, mettre en mouvement l'ensemble des acteurs du territoire en faveur d'une dynamique collective de transition. Pour cela, la Métropole doit déployer les conditions pour permettre à tout un chacun d'agir, et si possible d'agir ensemble. Cette coopération territoriale permettra de réunir tous les acteurs sur un front commun, et de maximiser les impacts du plan d'actions.

Développer une communauté d'acteurs engagés dans la transition au travers une instance participative

La COP territoriale initiée par la Métropole a permis d'initier une démarche de concertation autour du PCAET lors de son élaboration. Elle a permis de faire émerger une dynamique territoriale par l'organisation de nombreux événements tout au long de l'année 2022. Il faudra poursuivre cette animation afin de maximiser l'engagement des citoyens, des associations et des acteurs économiques du territoire, aux côtés de la Métropole, dans la phase de mise en œuvre du plan d'actions du PCAET.

Cependant les modalités mises en œuvre doivent être revues pour être pérennes. L'objectif sera de déployer une instance participative, offrant un cadre d'échanges et de co-construction permettant de :

- ▶ Apporter une expertise et se saisir de sujets thématiques ou à enjeux pour contribuer activement à la réussite du plan climat.
- ▶ Faire émerger des actions, permettant de démultiplier les leviers opérationnels sur le territoire
- ▶ Co-construire une gouvernance commune de suivi de la mise en œuvre des engagements permettant de sécuriser l'atteinte des objectifs fixés
- ▶ Créer un espace de dialogue, de débats, afin d'interpeller les travaux métropolitains en faveur des transitions.

Cette instance devra associer des partenaires institutionnels, socio-économiques, associatifs, universitaires, conseils de quartiers et des habitants volontaires. Selon les besoins, elle pourra se structurer autour de « commissions thématiques », pouvant intervenir plus spécifiquement sur les différents axes d'actions du PCAET. Une première phase de co-construction, avec l'aide éventuelle d'un AMO, permettra de définir les modalités opérationnelles de cette instance : gouvernance, fréquence de rencontre, modalités de contribution.

Elle devra être valorisée à travers différents plans de communication. Une éventuelle synergie avec la « maison des transitions » (cf action 5.1) peut constituer un levier opérationnel pour cette action. La Métropole apportera un appui dans l'animation de cette instance.

En parallèle la métropole engagera, avec l'appui de SCALEN, des dialogues ciblés auprès des grands comptes publics et privés du territoire pour construire avec eux une feuille de route vers la sortie du carbone.

Pilote	DCTE / Participation	Partenaires	SCALEN
--------	----------------------	-------------	--------

Développer la coopération au sein du bloc communal notamment par l'animation du Club Climat Énergie

Pour que la politique de la métropole soit la plus efficace possible, il faut s'assurer qu'elle soit connue et partagée par tous les acteurs communaux du territoire. Le Club Climat est ainsi l'un des outils permettant à la métropole d'assurer un suivi par les communes des avancées de sa politique, et d'enrichir une coopération entre tous les acteurs politiques du territoire. Son animation sera ainsi un facteur clé de l'acceptation du plan, et de son évolution.

Les travaux du Club Climat Energie devront permettre de :

- ▶ Diffuser et constituer un socle partagé de la connaissance des enjeux Climat-Air-Énergie
- ▶ Partager, valoriser et documenter les bonnes pratiques
- ▶ Engager des actions concertées ou mutualisées
- ▶ Sécuriser la mise en œuvre des actions du PCAET en articulation avec les actions territoriales et communales.

Pilote	DCTE	Partenaires	Communes
--------	------	-------------	----------

Renforcer le dialogue avec les territoires voisins, initier des coopérations territoriales, notamment à l'échelle du Scot

La réussite des actions du PCAET nécessite par ailleurs un renforcement de la collaboration entre les territoires du bassin de vie. En effet, en matière de mobilité, alimentation, énergie renouvelable notamment, l'ambition de la Métropole doit s'additionner aux énergies des territoires voisins dans une coopération vertueuse.

Il sera nécessaire de réfléchir à une organisation commune des grands axes de transports, ainsi qu'à l'optimisation de la production d'énergie renouvelable afin de décarboner au plus vite le territoire de manière résiliente. Les travaux pourront s'effectuer par un renforcement des coopérations à l'échelle de la Multipôle Sud Lorraine notamment.

Pilote	DCTE	Partenaires	Multipole, EPCI voisines
--------	------	-------------	--------------------------

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement	Budget d'investissement
▶ A définir	▶ A définir

Objectifs et indicateurs

Objectifs et impacts	Indicateurs de suivi
▶ Périenniser une instance participative autour des enjeux climat air énergie ▶ Périenniser l'animation du Club Climat Energie	▶ Nombre d'évènement publics ▶ Nombre de réunion de la communauté d'acteurs ▶ Nombre de projets mutualisés ou en coopération ○ avec les communes de la métropole ○ avec les EPCI voisines ou Multipole

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dialogues ciblés	Développement de la communauté d'acteurs engagés				
Poursuite du Club Climat Energie					
Renforcer les coopérations territoriales					

► Orientation 1 :

Contexte et enjeux

Afin d'assurer l'efficacité du déploiement du plan d'action durant toute la durée de vie du PCAET (6 ans), la Métropole du Grand Nancy se doit de suivre régulièrement l'évolution de sa politique climat air énergie, et de mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des mesures déployées. Elle est notamment tenue d'effectuer, dans le cadre de son PCAET, un bilan à mi-parcours (3 ans) et une évaluation en fin de PCAET.

Le pilotage de la mise en œuvre, et le suivi de l'avancement et des impacts des actions du PCAET nécessite de disposer des outils nécessaires pour observer, collecter, capitaliser, publier des données et comprendre les évolutions à l'échelle du territoire. La mise en place d'un observatoire air énergie climat permet donc de suivre au plus près l'évolution de la politique et ainsi de faciliter l'évaluation de cette dernière. Cet observatoire doit permettre d'adapter les mesures à mettre en œuvre en qualité et en quantité en partageant les données nécessaires.

Au-delà de cette approche d'observation, la production et la circulation de l'information sont des accélérateurs d'engagements permettant de construire et diffuser des données consolidées, largement partagées, permettant d'acculturer, mettre en lumière les acteurs du territoire, et faciliter les engagements.

Animation Métropole Grand Nancy

Pilotage	Services associés
Direction du Climat et de la Transition Énergétique	A définir

Description et finalités de l'action cadre

La Métropole du Grand Nancy, souhaite donc, au travers de la mise en œuvre d'un observatoire se doter d'outils permettant de sécuriser le déploiement de sa politique de transition écologique et énergétique. Cet observatoire sera également un outil permettant d'interpeller les engagements de chaque service de la métropole sur les sujets climat air et énergie.

Mesure 1 : Doter la Métropole d'une fonction de suivi et d'évaluation de la politique de transition écologique et énergétique

Le vote du PCAET est une première étape déterminante dans la structuration de la politique climat air énergie métropolitaine. Elle doit s'accompagner des moyens nécessaires pour réussir la traduction opérationnelle de ses engagements. Pour cela, la Métropole souhaite renforcer les moyens humains pour prendre en charge le pilotage et le suivi annuel de la mise en œuvre du PCAET. Ainsi il s'agira de :

- Définir les outils et modalités de pilotage d'un programme multithématique afin d'assurer la traduction opérationnelle du plan d'actions.
- Assurer l'intégration des objectifs du PCAET dans l'ensemble des politiques publiques de la Métropole, notamment par l'intégration de critères climat air énergie dans les délibérations métropolitaines (sobriété, bilan carbone, impacts et bénéfices environnementaux/biodiversité, qualité de l'air)
- Mobiliser les partenaires au service de la réalisation des actions du PCAET
- Planifier les projets et animer les équipes pour sécuriser l'atteinte des objectifs en définissant les différents jalons de la mise en œuvre et instaurant les instances permettant de piloter les tâches à réaliser
- Structurer le suivi de la politique climat air énergie, afin de préparer leurs évaluations en définissant les indicateurs à suivre, ainsi que leurs modalités de collecte.
- Renouveler le suivi TETE-CAE. L'objectif est de solliciter une demande d'audit et de labellisation pour la commission de juin 2023 et d'inscrire le territoire dans un nouveau cycle de 4 ans. et le compléter avec la labellisation Économie Circulaire de l'ADEME (cf action complémentaire n°3.C3).

Pilote	Cabinet / DCTE	Partenaires
--------	----------------	-------------

Mesure 2 : Accompagner l'animation du Conseil Métropolitain pour le Climat

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la Métropole a initié la création d'une instance scientifique, en capacité de porter un regard objectif et prospectif sur l'action métropolitaine relative à la transformation nécessaire du territoire et des modes de vies. Composé de 10 experts du territoire, reconnus dans leur domaine, le Conseil Métropolitain pour le Climat débutera ses travaux avec la phase de mise en œuvre. Ils seront fondés sur des expertises sectorielles, permettant d'évaluer l'impact des engagements, actions, mesures en place et prévues dans le cadre du PCAET en rapport aux objectifs de la stratégie métropolitaine. Il formulera le cas échéant des recommandations et propositions pour outiller la Métropole du Grand Nancy à l'atteinte de ses objectifs. Organisme indépendant, il pourra s'auto-saisir pour interpeller la Métropole sur son engagement climat air énergie, et évaluer la bonne mise en œuvre des actions.

La Métropole assumera un rôle d'animateur de cette instance. Elle viendra la nourrir avec les données issues du suivi des actions (mesure 1) ainsi que celles relevées par l'observatoire (mesure 3) ou encore par le conseil de développement durable (C3D).

Pilote	Cabinet / DCTE	Partenaires	Partenaires
--------	----------------	-------------	-------------

Mesure 3 : Créer un observatoire Air Energie Climat de la santé et des modes de vies

L'observatoire sera l'outil opérationnel permettant de déployer les indicateurs sur le territoire, et de centraliser les données afin de les évaluer en continu, et non seulement lors des périodes réglementaires (tous les 3 et 6 ans). Véritable thermomètre du PCAET, l'accès à ces données globales et territorialisées devra être effectif et simple d'accès.

La Métropole s'appuiera sur les compétences de la SCALEN (lien avec ATMO) pour mettre en place les indicateurs à suivre, les modalités de collecte et de restitution. L'objectif, sera de compléter les observatoires existants et à considérer dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET (cf. observatoire de la rénovation énergétique), pour disposer d'une vision transversale, de la mise en œuvre des actions, et de leurs impacts sur les enjeux territoriaux. Afin de valoriser les données issues de l'observatoire, un serveur de données pourra être déployé. Celui-ci permettra de donner en libre accès des jeux de données consolidés. Cet « *open data* » aura pour objectifs :

- ▶ d'outiller les services métropolitains, des communes et des partenaires par la centralisation de données locales
- ▶ d'assurer une transparence des résultats des actions mises en œuvre et leur exploitation par la société civile ou privée dans un souci d'amélioration permanente.

Pilote	DCTE	Partenaires	SCALEN
--------	------	-------------	--------

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement	Budget d'investissement
▶ 1 ETP ▶ PPA SCALEN	▶ A définir

Objectifs et indicateurs

Objectifs et impacts	Indicateurs de suivi
▶ Un référent CAE nommé dans chaque direction ▶ Un suivi informatisé des actions (cf DSIT) ▶ Mobiliser le CMC ▶ Déployer l'observatoire	▶ Avancée des actions au regard de leur planification ▶ Nombre de sollicitation du CMC ▶ Volume de données disponible de l'observatoire

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recrutement d'un chef de Projet	Mise en œuvre et suivi		Bilan	Mise en œuvre et suivi	
	Animation du CMC				
	Création de l'observatoire	Mise des données en accès libre		Mises à jour annuelles	